

Séance du 24 janvier 2019	
Nombre de membres en exercice: 11	L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre janvier à 20h30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la mairie, sous la présidence de Madame Marie RONDWASSER
Présents : 11	Sont présents: Marie RONDWASSER, Francis LERE, Yannick PINON, Michel LANDREAU, Nadine GOUGUE, Françoise EBRARD, Sylvie GIRAUD, Francis GAULUET, Alain FONTENAY, Muriel TROCHET, Bertrand HARS
Votants: 11	
Secrétaire de séance: Muriel TROCHET	

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018 :

Le maire demande aux membres du conseil municipal si des modifications sont à apporter au procès-verbal de la précédente réunion joint à la convocation à la présente séance. Dans la négative, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions du maire :

Le maire donne connaissance de l'état des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le conseil municipal et indique que l'état figurera en fin de procès-verbal de la présente séance.

Objet: 1/ DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 ET DU FDSR 2019 POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET ACCESSIBILITE DANS LE LOGEMENT LOCATIF 6 PLACE DE LA MAIRIE - 2019 01

Madame le maire indique que les membres de la commission bâtiments se sont réunis et ont identifié les travaux à exécuter dans le logement locatif communal sis 6 Place de la mairie. Ces travaux consisteraient à faciliter la circulation au rez-de-chaussée en réaménageant les sols, en supprimant les différences de niveaux et en déplaçant les toilettes actuellement difficilement accessibles du fait de leur exigüité et de leur emplacement donnant directement dans la cuisine.

Le projet d'aménagement d'ensemble comprend :

- . remise à niveau du sol de la cuisine avec l'ensemble du rez-de-chaussée
- . déplacement du WC intérieur cuisine dans le couloir
- . remise à neuf de l'ensemble des sols du rez-de-chaussée compris chape et carrelage neuf
- . dépose des radiateurs pour exécution d'une isolation et remplacement à neuf
- . réfection de l'ensemble de l'électricité compris VMC et tableau suivant normes actuelles en vigueur
- . pose d'isolation et mise en peinture, réfection des peintures sur l'ensemble du rez-de-chaussée

Le maire précise que ce programme d'ensemble s'élève, selon les estimations détaillées reçues, à 19797,15 euros HT soit 23756,58 euros TTC. Le maire rappelle que le projet peut faire l'objet d'un co-financement au titre des diverses aides publiques pouvant être allouées et présente le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
travaux logement :	19797,15 € HT	DETR 2018 :	5939,15 €
		FDSR 2018 :	8507,00 €
		fonds propres :	5351,00 €
TOTAL H.T. :	19797,15 € HT	TOTAL H.T. :	19797,15 €

Le maire indique que ce projet global a fait l'objet d'une demande de subvention au titre de l'enveloppe socle du FDSR 2019 et propose au conseil municipal de présenter ce projet à la demande d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 et soumet à l'assemblée délibérante l'avant-projet assorti du plan de financement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte l'avant-projet présenté ci-dessus portant sur le programme d'ensemble de travaux d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité dans le logement locatif communal s'élevant à la somme de 19797,15 euros HT soit 23756,58 euros TTC ;
- prévoit d'inscrire les sommes correspondantes au budget 2019 et arrête les modalités de financement ;
- sollicite l'aide de l'Etat par le biais d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 ainsi que l'aide du Département au titre de la subvention FDSR 2019 socle ;
- charge le maire de faire constituer les dossiers correspondants à transmettre aux services compétents ;
- habilite son maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet: 2/ POINT COMPTABLE

Les dernières écritures comptables étant finalisées, un point comptable peut être donné :

sur le budget commune : la section de fonctionnement permet de dégager un excédent de 175353,88 euros ; la section d'investissement enregistre un déficit de 166682,60 et un état de restes à réaliser final de +32069.69 euros. L'excédent à reporter au prochain budget sera de 40740,97 euros.

sur le budget assainissement : la section de fonctionnement permet de dégager un excédent de 25922,16 euros ; la section d'investissement enregistre un déficit de 9133.33 euros ; l'excédent à reporter en 2019 et transfère à la Communauté de Communes Loches Sud Touraine en raison de cette nouvelle compétence sera de 16788,83 euros.

Objet: 3/ QUESTIONS DIVERSES - Le Conseil :

- est informé de la prochaine souscription d'une ligne de trésorerie à hauteur maximale de 80000 euros afin de pallier les difficultés de trésorerie dues à l'encaissement tardif des subventions et au mandatement de factures importantes pour solder les opérations de travaux d'investissement (accessibilité ERP) ;
- prend connaissance du point PLU : le PLU deviendra exécutoire le 4 février 2019 et sera mis en ligne sur le site géoportail à partir de cette date ;

Après un tour de table :

- il est évoqué la cérémonie des vœux de la municipalité (90 personnes environ, le montage diapo est en ligne) ;
- l'inauguration des travaux de restauration (statues et dalle) à l'église est fixée au samedi 9 février 2019 à 10h00, suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente (pages sur l'église rédigées par Mr Franck SCHOENSTEIN) ; les invitations seront envoyées ;
- il est évoqué : la saison culturelle à Mouzay avec l'association NACEL, le questionnaire en ligne sur le site de la commune concernant la gestion du 3 PB, le grand débat évoqué sur le site internet ;
- il est indiqué la prochaine commande de poissons pour le plan d'eau auprès de M. DA CRUZ, le panneau "pêche" à refaire, les ponts à nettoyer ;
- il est indiqué les prochains travaux électriques et cloisons dans la salle de motricité de l'école la semaine prochaine ; proposé de voir avec le Syndicat Scolaire la signature de la charte de ruralité ;
- il est fait part des travaux envisagés par la commission voirie-bâtiments : VOIRIE : voirie à refaire à Beautertre et Les Epiciers ; terre à remettre et enrochement à La Guennerie (arbre coupé) ; rembarde du pont de La Vennerie à terminer et peinture ; bordures abîmées par le car scolaire à La Vennerie dans le virage(rallonger par une buse) ; à Grand-Fond, mise en pierres pour remblayer et orienter l'eau de la route ;
- BATIMENTS : travaux à terminer au stade, travaux dans le logement de fonction prévus ainsi qu'à la salle des jeunes (carrelage, électricité, plinthes...), accès du clocher et électricité à l'église ;
- un article de presse sur la bibliothèque est paru, l'inauguration aura lieu au printemps, un disque externe ou une clé USB sera achetée ;
- il est indiqué que durant les congés des agents techniques, les agents d'une autre commune viendront entretenir la station, suite à la prise de compétence par la CCLST ; évoqué l'alarme en télésurveillance de la station (toujours en service ?) ;
- il est évoqué l'abattage des arbres par l'agriculteur propriétaire du champ sur la route du Pilier et regretté la destruction de la croix et d'une pierre gravée : un article sera inséré sur le site internet de la commune ;

- il est indiqué que deux poneys morts sont restés plusieurs jours dans un pré à Beaurepaire : un courrier sera adressé au propriétaire ;
- il est prévu une rencontre avec les propriétaires des terrains enclavés de la rue Lemaigre Dubreuil et le projet de chemin de contournement ; évoqué l'échange du terrain près du 3 PB avec Mr CAILLET ;
- il est proposé de réactualiser les devis de réalisation d'une mare incendiée à La Fastière ;
- il est fixé la prochaine réunion de conseil au jeudi 28 février 2019 à 20h30.

La séance est levée à 22h00.

Lu et approuvé,
Le secrétaire de séance,
Muriel TROCHET



**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 ET
L.2122-23 DU C.G.C.T. ET DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU
CONSEIL MUNICIPAL (délibération n° 2014-08-4 du 19 juin 2014 modifiée par la
délibération n° 2014-09-4 du 10 juillet 2014**

12 décembre 2018	signature de l'avenant n° 1 au lot n° 1 « maçonnerie-carrelage » au marché public du 09.08.2018 « accessibilité des ERP » Entreprise BENNOIN Patrick, Varennes 37	720,00 € TTC
12 décembre 2018	signature de l'avenant n° 1 au lot n° 4 « plâtrerie peinture faïence » au marché public du 09.08.2018 « accessibilité des ERP » SAS Alain NAUDON, St Senoch 37	1147,63 € TTC
12 décembre 2018	signature de l'avenant n° 1 au lot n° 5 « plomberie sanitaires » au marché public du 09.08.2018 « accessibilité des ERP » SARL ECS, Loches 37	196,08 € TTC
14 décembre 2018	signature d'un devis de fourniture et pose d'une ventilation dans les WC publics EURL FORGE CRECHET, St Senoch 37	305,88 € TTC
19 décembre 2018	signature d'un devis de fourniture de jeux à l'aire de loisirs JPP DIRECT, Chatuzange 26	3543,11 € TTC
21 janvier 2019	signature d'un devis de prestation de travaux électriques dans la salle de motricité de l'école maternelle EURL FORGE CRECHET, St Senoch 37	587,04 € TTC
21 janvier 2019	signature de deux devis de fourniture de deux clés RGS** de signature électronique et télétransmission AGEDI, Aurillac 15	264,00 € TTC

